



## RÈGLEMENT du 5<sup>ème</sup> Tournoi Eco-Bad du Haut Poitou (5 et 6 novembre 2022)

N° dossier : **2200571** - N° d'autorisation : **en cours**

**Article 1 :** Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et toute inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux catégories jeune (cadet et junior), Sénior et Vétéran et aux niveaux NC à N2. Les disciplines sont doubles le samedi et mixtes le dimanche.

**Article 2 :** Les joueurs inscrits ont l'obligation d'avoir la licence compétition pour la saison en cours.

**Article 3 :** La juge-arbitre est **Emmanuelle DOUGNAC**.

**Article 4 :** Le tournoi est limité à **240** joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque tableau. Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, regrouper ou annuler certains tableaux en accord avec le juge-arbitre si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de paires).

**Article 5 :** Tous les tableaux débiteront en poules puis en élimination directe. La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet. Des poules de 4 seront privilégiées par série.

**Article 6 :** La date limite d'inscription est le **29 octobre 2022** (cachet de la poste faisant foi) et le tirage au sort aura lieu le **31 octobre 2022**.

**Article 7 :** Les droits d'inscriptions sont fixés à 16€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux. Les inscriptions peuvent être individuelles ou par club. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait non justifié après le **23 Octobre 2021** date du tirage au sort des poules.

**Article 8 :** Les joueurs doivent être présents dans la salle 30 min avant le début de leur match et 1h à partir de 10h le matin. Tout joueur absent sur le terrain 5 min après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Le temps de repos sera de 20 min minimum et le temps d'échauffement sur le terrain de 3 min. Toute personne susceptible de quitter l'enceinte sportive même ponctuellement doit en référer au juge arbitre. La remise des récompenses s'effectuera après chaque affichage des résultats (séries uniques).

**Article 9 :** Les matchs seront en auto-arbitrage sauf demande au juge-arbitre.

**Article 10 :** Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être homologués FFBad. En cas de litige, les volants officiels du tournoi sont :

- Forza 6000 pour les joueurs classés
- Mavis 2000 pour les joueurs NC

**Article 11 :** Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad. Un volant touchant les structures sera remis une fois au service et compté « faute » durant l'échange.

**Article 12 :** Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site Badnet (avec un compte joueur ou club), y compris pour les inscriptions groupées de club (à charge des clubs).

Les éventuels derniers documents devront nous parvenir au plus tard le **31 Octobre 2022**, date du tirage au sort au nom de : **Badminton Club Haut Poitou,**

et adressées à : **Brice Lagarde, 2 rue le Clos des Noues (Montreuil Bonnin), 86470 Boivre-la-Vallée.**

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

**Article 13 :** Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, les arbitres et les membres du comité d'organisation.

**Article 14 :** Tout forfait doit être justifié auprès des organisateurs et du JA pendant la compétition et le justificatif doit être transmis à la Ligue dans un délai de 5 jours si celui-ci n'a pu être remis le jour de la compétition au JA.

**Article 15 :** Le comité d'organisation se réserve le droit d'effectuer des photos et des vidéos pendant toute la durée de la compétition et de les diffuser sur tout support de son choix.

**Article 16 :** La tenue des joueurs doit respecter le règlement de la fédération française de Badminton.